

Le photomontage n°48, situé dans le village de Gourgé, démontre quant à lui que les éoliennes ne sont pas visibles lors de la traversée d'unité urbaine, et dans le fond de vallée.

Le fait que le parc soit visible au gré des ouvertures dans la trame bocagère sur le tronçon Gourgé – Saint-Loup-sur-Thouet implique un impact ponctuellement modéré pour l'itinéraire Vélofrancette. Le reste du tracé est faiblement impacté par le projet.

Impact du projet sur cet élément touristique : FAIBLE, ponctuellement MODÉRÉ

1.4.4.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LE VILLAGE DE SAINT-LOUP-SUR-THOUE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : n°32

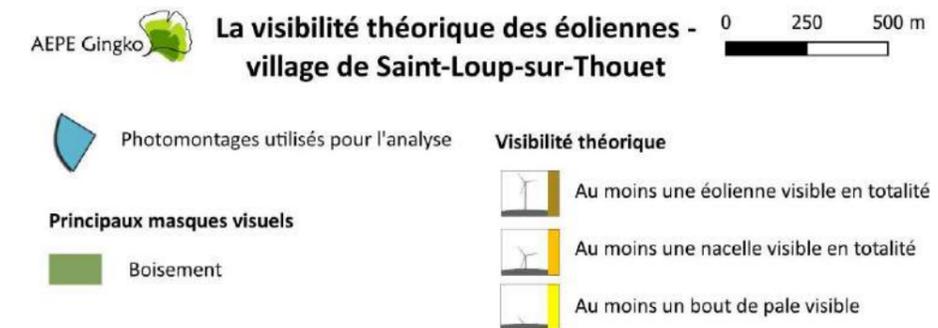
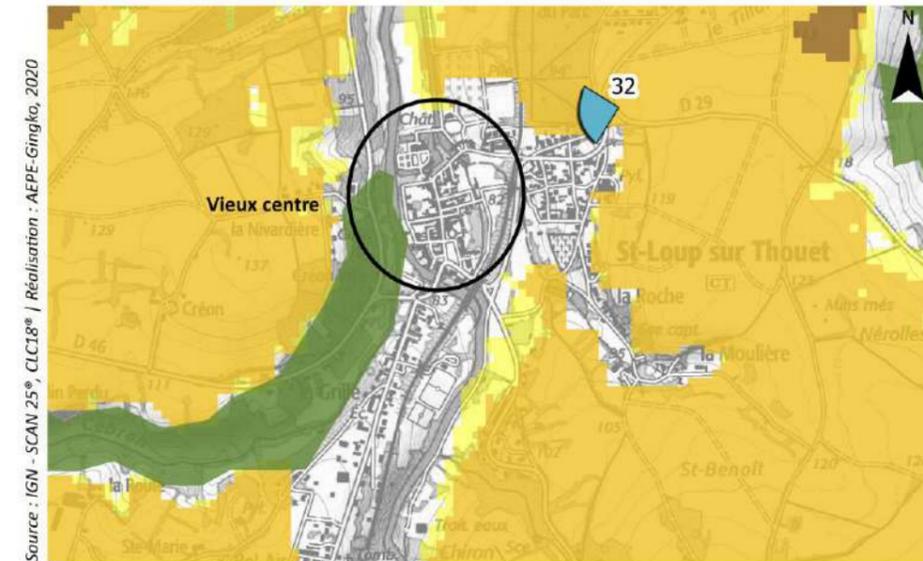
Le village de Saint-Loup-sur-Thouet ressort avec une sensibilité globale faible dans l'état initial. En effet, et comme ceci est visible sur la carte de visibilité théorique (page suivante), la trame bâtie et la topographie empêchent les vues en direction du projet depuis le vieux centre-bourg qui concentre les sites à caractère touristique.

Des covisibilités sont toutefois possibles entre les éoliennes projetées et le vieux bourg, d'après l'analyse faite dans l'état initial. Le photomontage n°32, placé sur le coteau est d'où sont possibles les effets de covisibilité, indique qu'effectivement l'alignement régulier formé par les éoliennes est visible à l'arrière du coteau boisé. Toutefois, aucun des éléments participant à la renommée de la ville (château, église, vieux bourg) n'est visible puisque masqués par les éléments bâtis et arborés du premier plan.

Ainsi, on ne note ni de visibilité du parc depuis le centre de Saint-Loup-sur-Thouet, ni de covisibilité ce qui permet de conclure sur un impact faible.

Impact du projet sur cet élément touristique : FAIBLE

Notons que l'analyse du bourg de Saint-Loup-sur-Thouet en tant que lieu de vie et d'habitat fait ressortir un niveau d'impact modéré du fait qu'elle prenne en compte l'ensemble de l'unité urbaine et pas seulement son centre touristique.



Carte 240 : La visibilité théorique des éoliennes - village de Saint-Loup-sur-Thouet

1.4.4.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LE VILLAGE D'AIRVAULT

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : n°45, 46 et 49

Comme pour le village de Saint-Loup-sur-Thouet, Airvault est considéré comme globalement faiblement sensible à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet car la trame bâtie et les coteaux de la vallée du Thouet ferment les vues depuis le centre-bourg. La carte de visibilité page suivante confirme qu'il n'y a effectivement pas d'interaction possible entre le projet et le vieux-centre du bourg.

Depuis les secteurs en hauteur de l'unité urbaine, des covisibilités sont néanmoins possibles entre le projet et les éléments conférant un caractère touristique à la ville (ici l'ancienne abbaye Saint-Pierre notamment) induisant une sensibilité ponctuellement modérée.

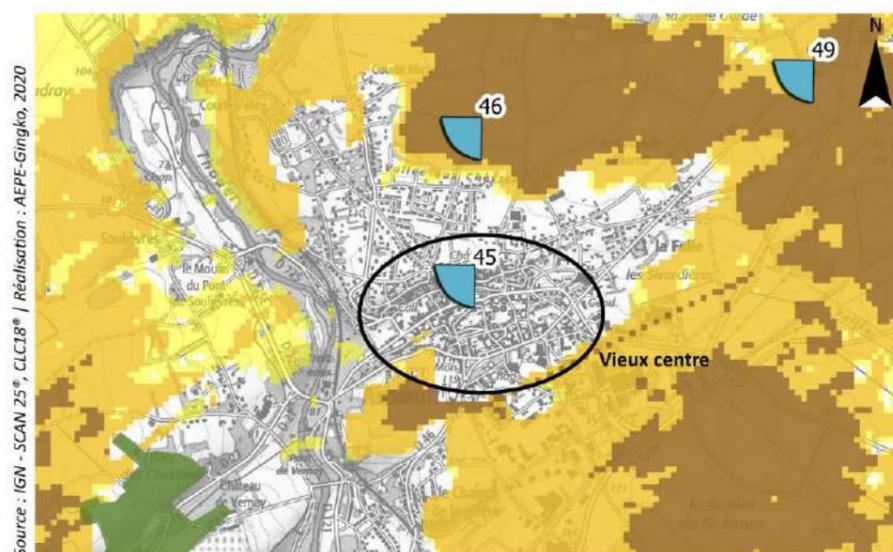
Le photomontage n°45 montre par exemple qu'une fenêtre visuelle s'ouvre très brièvement sur le parc depuis les terrasses du château d'Airvault, en covisibilité avec l'ancienne abbaye Saint-Pierre. Les éoliennes apparaissent à l'horizon, bien alignées.

De même, la simulation visuelle n°46 montre une covisibilité indirecte entre le clocher de l'abbaye et le projet. Elle n'est toutefois pas significative au vu de la taille apparente des éoliennes qui apparaissent au loin, sans créer d'effet de surplomb. D'ailleurs, en s'éloignant un peu d'avantage, le clocher de l'ancienne abbaye n'apparaît déjà plus ce qui signifie que cet effet de covisibilité est très localisé (cf. photomontage n°49).

Globalement, le projet n'est pas visible depuis les parties touristiques d'Airvault. On peut donc conclure à un impact faible.

Impact du projet sur cet élément touristique : FAIBLE

Notons que l'analyse du bourg d'Airvault en tant que lieu de vie et d'habitat fait ressortir un niveau d'impact faible à modéré du fait qu'elle prenne en compte l'ensemble de l'unité urbaine et pas seulement son centre touristique.



Carte 241 : La visibilité théorique des éoliennes - village d'Airvault

I.4.4.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LE BOURG DE MONCONTOUR

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à modérée

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : n°57

L'état initial attribue une sensibilité ponctuelle modérée au bourg de Moncontour car son donjon permet des vues panoramiques en direction du projet. Le photomontage n°57 montre que le parc est visible dans le lointain depuis le sommet de ce donjon. Toutefois, cela n'impact pas significativement l'intérêt touristique de la tour. Pour plus de détails, se référer au chapitre traitant des effets du projet sur les monuments historiques (cf. Les effets du projet sur les monuments historiques).

Impact du projet sur cet élément touristique : FAIBLE

I.4.4.6. LES EFFETS DU PROJET SUR LE CHATEAU D'OIRON

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : n°60

Une sensibilité modérée est attribuée à ce château du fait des potentielle visibilité depuis ces étages orientés vers le projet et des effets de covisibilité possible. Le photomontage n°60 montre que les éoliennes ne sont pas visibles en covisibilité avec le château induisant un impact faible pour cet élément d'intérêt touristique. Pour plus de détails, consulter le chapitre traitant des effets du projet sur les monuments historiques (cf. Les effets du projet sur les monuments historiques).

Impact du projet sur cet élément touristique : FAIBLE

I.4.4.7. LES EFFETS DU PROJET SUR LA VILLE DE THOUARS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible, ponctuellement modérée

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : n°59

Globalement, la ville de Thouars, du fait de son éloignement et de la présence de nombreux masques visuels, est faiblement sensible à l'implantation d'éoliennes au sein de la zone de projet. Une sensibilité ponctuelle modérée est identifiée au niveau du sommet de la tour du Prince de Galles, édifice touristique de la ville.

Le photomontage n°59 montre que les éoliennes ne sont pas visibles depuis le sommet de cette tour. Ainsi, l'impact du projet sur la ville de Thouars et sa tour est très faible.

Impact du projet sur cet élément touristique : TRÈS FAIBLE

I.4.4.8. LES EFFETS DU PROJET SUR LES ITINERAIRES CYCLABLE « L'EAU EN VAL DE THOUET » ET « ENTRE PLAINE ET RIVIERE »

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : n°06, 09, 17, 19, 25, 34, 42

Pour rappel, ces itinéraires de randonnée sont qualifiés de modérément sensibles dans l'état initial, notamment du fait de leur proximité immédiate avec la zone de projet.

La carte de visibilité théorique page suivante montre que depuis ces chemins cyclables, les secteurs où au moins une éolienne est visible entièrement sont multipliés (secteurs marron).

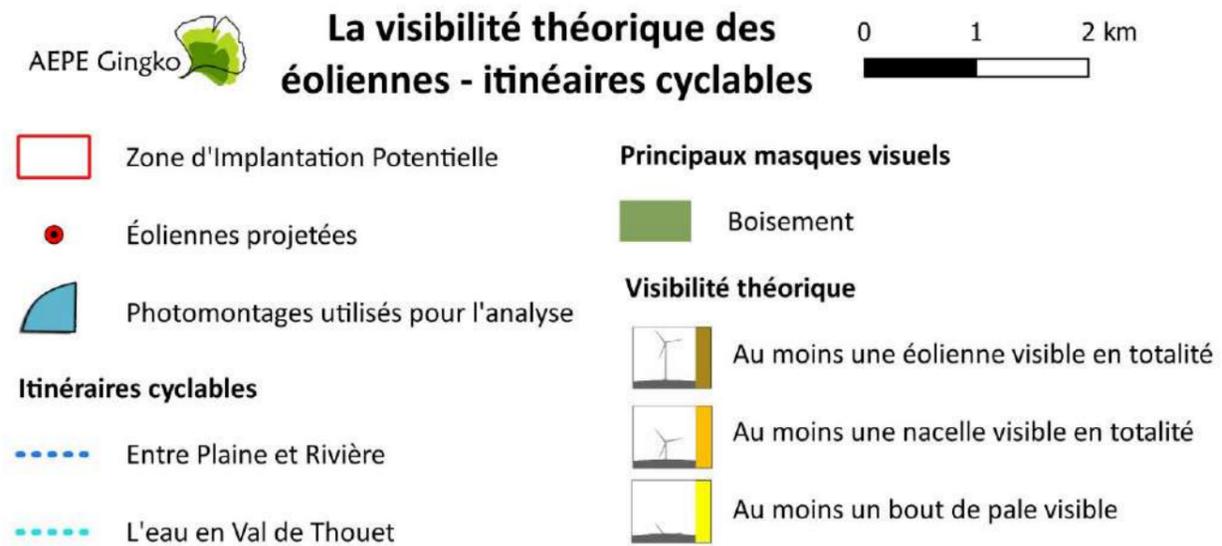
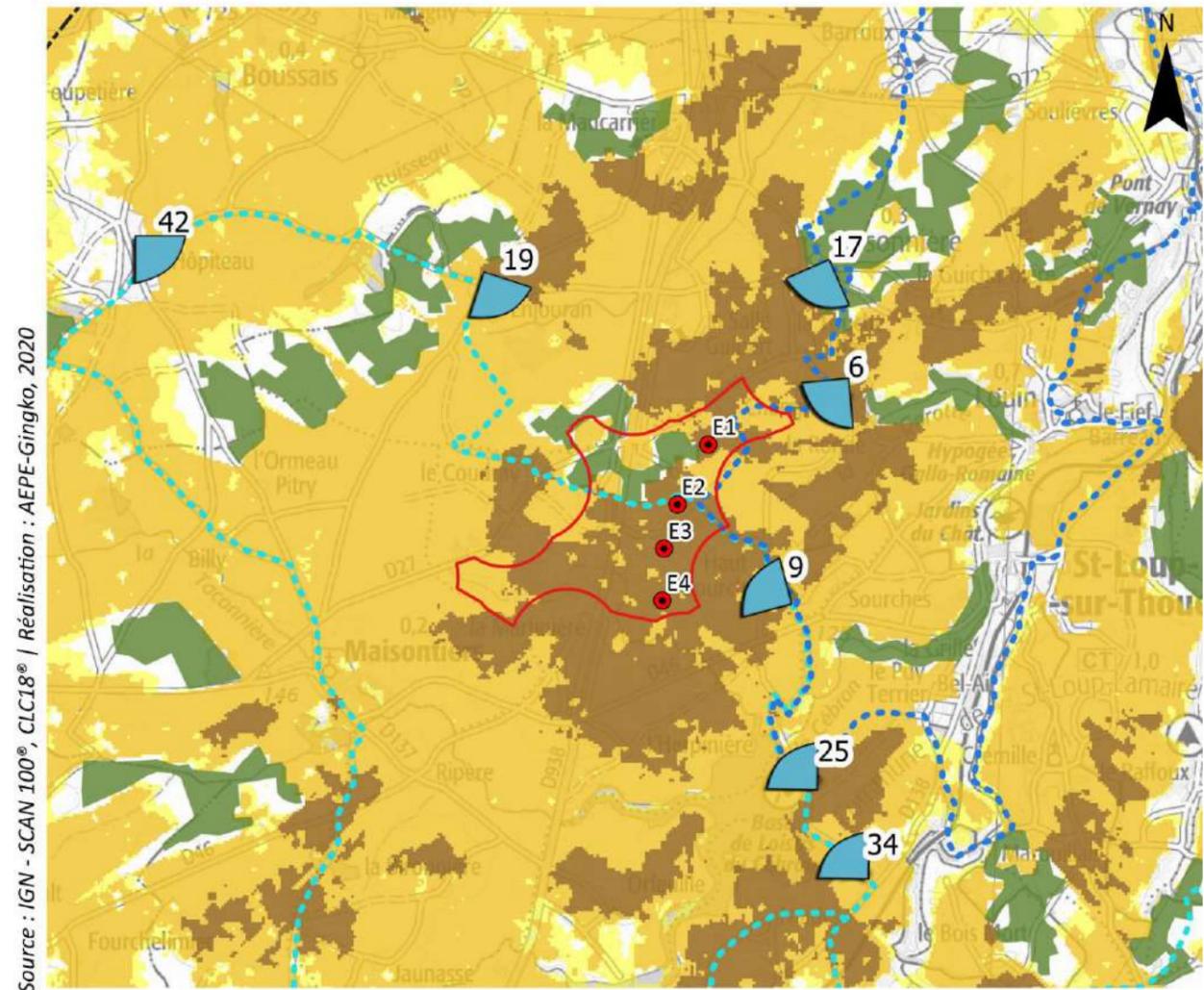
Rappelons toutefois que la trame bocagère n'est pas prise en compte dans le calcul des visibilité théoriques. Ainsi, les éoliennes sont bien souvent filtrées par la végétation comme le montrent les photomontages n°09 et 25 pourtant placés sur des secteurs de visibilité théorique maximale. Parfois, des fenêtres visuelles se dégagent dans le réseau bocager induisant des vues ponctuellement prégnantes (cf. photomontages n°09 et dans une moindre mesure n°42).

Depuis les tronçons traversant les bourgs, la présence du bâti induit des vues tronquées vers le projet comme le montrent les simulations visuelles n°17 et 19 mais les éoliennes n'en restent pas moins bien visibles.

On discerne depuis ces différents points de vue que la ligne formée par les éoliennes du projet est bien lisible depuis l'ensemble de ces itinéraires atténuant quelque peu son impact.

Les éoliennes projetées sont donc régulièrement visibles tout au long du parcours, à la faveur d'une trouée dans le bocage et/ou d'un point haut. Ainsi, cela permet de conclure à un impact modéré pour ces itinéraires.

Impact du projet sur cet élément touristique : MODÉRÉ



Carte 242 : La visibilité théorique des éoliennes - itinéraire cyclables

I.4.4.9. LES EFFETS DU PROJET SUR LA BUTTE DU FIEF D'ARGENT

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : fort

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : n°40

Les vues panoramiques qu'offre la butte du Fief d'Argent sur le paysage et la zone de projet induisent une sensibilité potentielle forte pour cet élément d'intérêt touristique local.

Le point de photomontage n°40 permet d'appréhender ces vues. Les éoliennes sont effectivement visibles et marquent le paysage. D'autres parcs éoliens en exploitation ou en projet sont également perceptibles comme le parc de Maisontiers-Tessonnière qui s'étend à l'arrière du projet. On ne note pas d'effet de brouillage, les parcs apparaissant dans des plans bien distincts. Le projet vient donc s'ajouter à un contexte éolien déjà existant et en évolution, et tend à étirer le motif.

Cependant, les éoliennes projetées soulignent la ligne d'horizon et leur alignement régulier (interdistances et hauteurs sommitales homogènes) confère à l'ensemble une lisibilité optimale atténuant de ce fait l'impact du parc.

L'impact sur cet élément de tourisme local est donc considéré comme modéré.

Impact du projet sur cet élément touristique : MODÉRÉ

I.4.5. LES EFFETS DU PROJET SUR L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU SITE

Les cartes ci-après permettent de situer précisément l'ensemble des aménagements liés au projet au sein du site (éoliennes, plateformes, chemins d'accès, ...).

Le choix du positionnement des aménagements s'est fait dans le cadre de la démarche ERC (Évitement, Réduction, Compensation, cf. partie relative aux mesures pour davantage de détails).

Au total, environ 292 mètres linéaires (ml) de haies sont impactés par le projet pour la création des accès aux éoliennes. Cela ne remet toutefois pas en cause le caractère bocager du site. De plus, le porteur de projet prévoit en compensation la plantation de haies dans le cadre de la mise en place des mesures écologiques ce qui permet de garantir un maintien du caractère bocager du secteur. L'impact résiduel sur les structures végétales du projet est donc considéré comme faible.

Impacts sur les structures végétales : globalement FAIBLE

Les accès aux éoliennes se font majoritairement par des chemins déjà existants qui seront renforcés au besoin. Près de 700 m de piste vont également être créés afin d'accéder aux éoliennes E3 et E4 mais cela n'a pas d'impact significatif sur le paysage local.

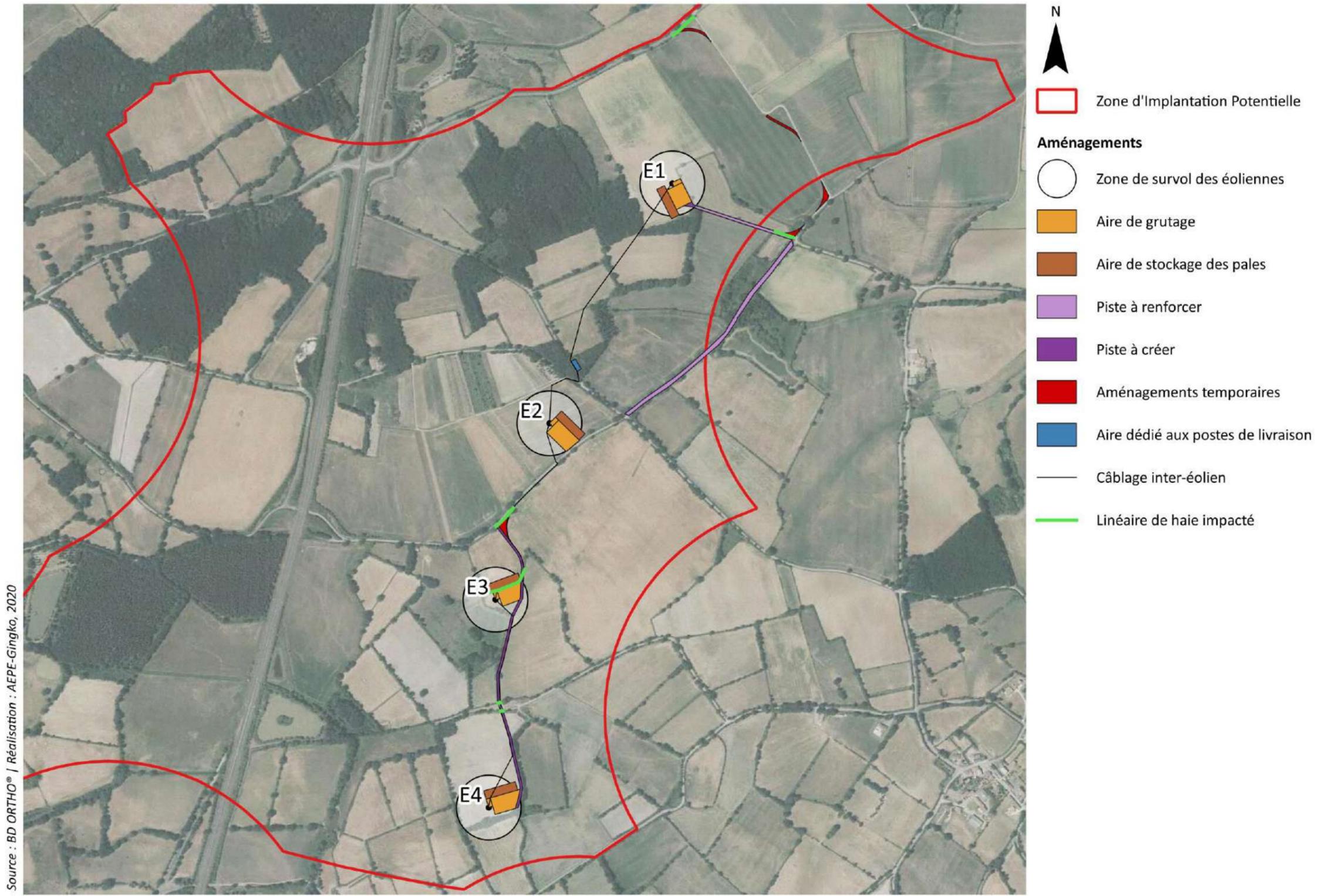
Le câblage inter-éolien est enterré, ce qui épure l'insertion paysagère du projet et facilite ainsi son intégration (puisque'il n'y a pas de réseaux aériens).

Les postes de livraison sont positionnés dans un bosquet, à l'abri des regards. L'intégration paysagère est donc assurée en premier lieu par le choix du positionnement des deux postes, ce qui constitue une mesure d'évitement. Le porteur de projet prévoit un habillage des deux postes avec un bardage bois. Cette mesure contribue à la bonne adaptation de l'architecture des bâtiments techniques à un contexte rural (voir photographie ci-contre).

Impacts résiduels des aménagements : globalement FAIBLE



Photo 185 : Exemple de postes de livraison recouverts d'un bardage bois

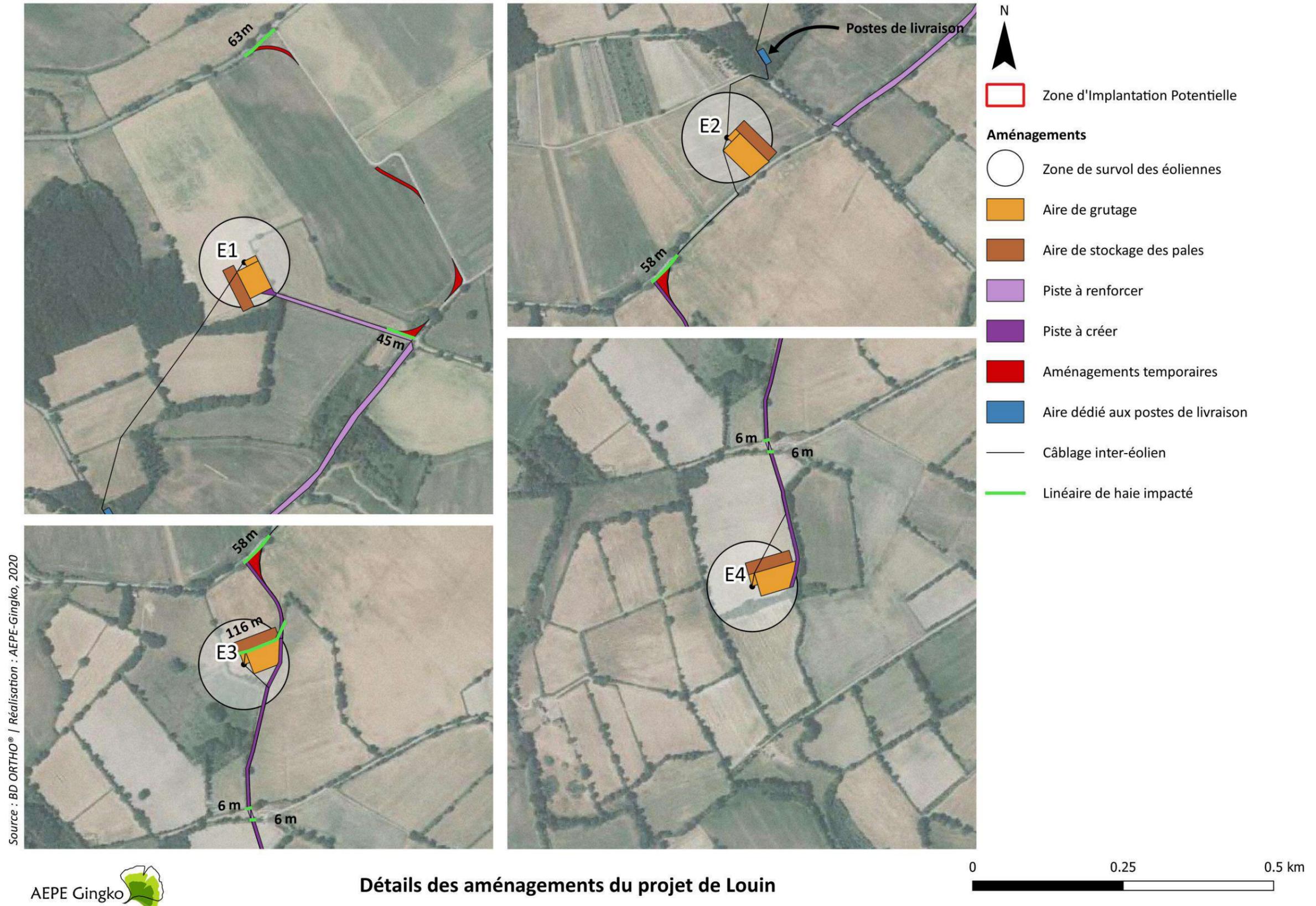


Source : BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



Plan d'ensemble des aménagements du projet de Louin

Carte 243 : Plan d'ensemble des aménagements du projet de Louin



Carte 244 : Détails des aménagements du projet de Louin

I.4.6. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET SON ÉVOLUTION

Pour rappel, le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016) précise que :

Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle.

Comme établi dans l'état initial paysager et patrimonial, la Zone d'Implantation Potentielle se situe dans un secteur où le motif éolien est aujourd'hui déjà ponctuellement perceptible avec les parcs de Maisontiers-Tessonnière et Glénay situés respectivement à 2 km et 6,7 km de l'éolienne la plus proche du projet.

La mise en place du parc éolien projeté s'accompagnera donc d'une affirmation du contexte éolien au sein de l'identité paysagère locale, à l'échelle du bassin de visibilité principal (portion de territoire de 0 à 6 km autour du projet), d'autant plus du fait de la présence de l'extension projetée du parc de Maisontiers-Tessonnière qui prévoit l'ajout de 3 éoliennes.

Localement, les aérogénérateurs projetés induisent un contraste important en termes d'ambiance paysagère, à la fois au niveau du vocabulaire (leur caractère industriel tranche avec les boisements et le caractère bocager du site) et du rapport d'échelle réinterrogé par leurs dimensions. Pour autant, ces changements peuvent être considérés comme acceptables dans la mesure où :

- Les caractéristiques du territoire limitent fortement les interactions visuelles avec le parc projeté (vallonnement et bocage) qui apparaît souvent filtré par la végétation (cf. cahier de photomontages en annexe). De nombreuses portions du territoire se caractérisent par des vues fermées ou semi-ouvertes, d'où le motif éolien ne sera pas ou peu visible. Des espaces de respiration sans visibilité du parc éolien projeté sont donc conservés sur une grande partie du territoire, au cœur des villages, à proximité des boisements ou des haies bocagères ou dans le creux d'un vallon par exemple (cf. cartes de visibilité théorique) ;
- Le motif éolien ne remet pas fondamentalement en cause l'ambiance paysagère initiale, qui demeure avant tout liée au caractère rural du territoire et au bocage. La trame bocagère est d'ailleurs très peu impactée comme évoqué dans la partie 1.4.5. *Les effets du projet sur l'aire d'étude immédiate et l'aménagement paysager du site* ;
- L'implantation est en cohérence avec les lignes de force paysagères d'origine anthropique (RD938) ou naturelle (vallée du Thouet) qu'elle souligne ;
- À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la réduction progressive de la taille apparente des éoliennes, du fait de la distance et de l'effet de perspective, tend à fondre davantage le parc éolien projeté dans le paysage existant ;

- Les effets paysagers cumulatifs et cumulés induits par le parc éolien projeté sont acceptables, malgré la proximité du parc de Maisontiers-Tessonnière et de son projet d'extension (cf partie *L'intégration au contexte éolien*).

En s'éloignant à l'échelle de l'aire d'étude éloignée au sein des paysages bocagers, les interactions visuelles deviennent plus rares et le parc projeté est bien souvent entièrement dissimulé par le relief, la végétation ou la trame bâtie. Au-delà de 10 km environ, on peut donc considérer que l'évolution des paysages induite par le parc éolien projeté est peu marquante.

En ce qui concerne les paysages de plaine à l'est du projet, le parc est visible plus longtemps du fait des caractéristiques du paysage (relief quasi-plan et végétation rare). Au vu de la distance au projet, l'impact est toutefois modéré puisque les éoliennes tendent à se fondre dans le paysage et ne brisent pas l'immensité de ces paysages particuliers.

I.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE

I.5.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

I.5.1.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LE SPR D'AIRVAULT

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée à forte

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce SPR : n°35, 40, 43, 45, 46 et 49

Avec plusieurs points de perception potentielle identifiés comme ouverts en direction du projet, le SPR d'Airvault fait l'objet d'une sensibilité globale modérée, et ponctuellement forte au niveau de la butte du Fief d'Argent qui permet des vues panoramiques sur le territoire.

La carte de visibilité théorique ci-contre montre en effet que le projet est potentiellement visible depuis plusieurs secteurs du SPR, notamment depuis le sud du Petit Moiré, la butte du Fief d'Argent et le coteau est de la vallée du Thouet d'où des covisibilités sont donc possibles. Des zones de non-visibilité existent aussi, dans le creux de la vallée principalement où la topographie et la trame bâtie masquent le projet.

Depuis les hameaux ou petits bourgs concernés par le périmètre de protection, les interactions visuelles sont théoriquement limitées notamment depuis Repéroux et Barroux. Le photomontage n°35 (3,8 km de l'éolienne de plus proche) montre d'ailleurs que les éoliennes sont visibles en arrière-plan et derrière la trame boisée depuis la frange sud de Barroux. Concernant le Petit Moiré, les vues sont plus franches comme en témoigne le photomontage n°43 (5,4 km de l'éolienne la plus proche). Néanmoins, les éoliennes apparaissent dans le lointain sans créer de rupture d'échelle. Des effets cumulés avec d'autres parcs éoliens, notamment celui d'Airvault-Glénay qui se situe à proximité de ces lieux de vie, sont observés.

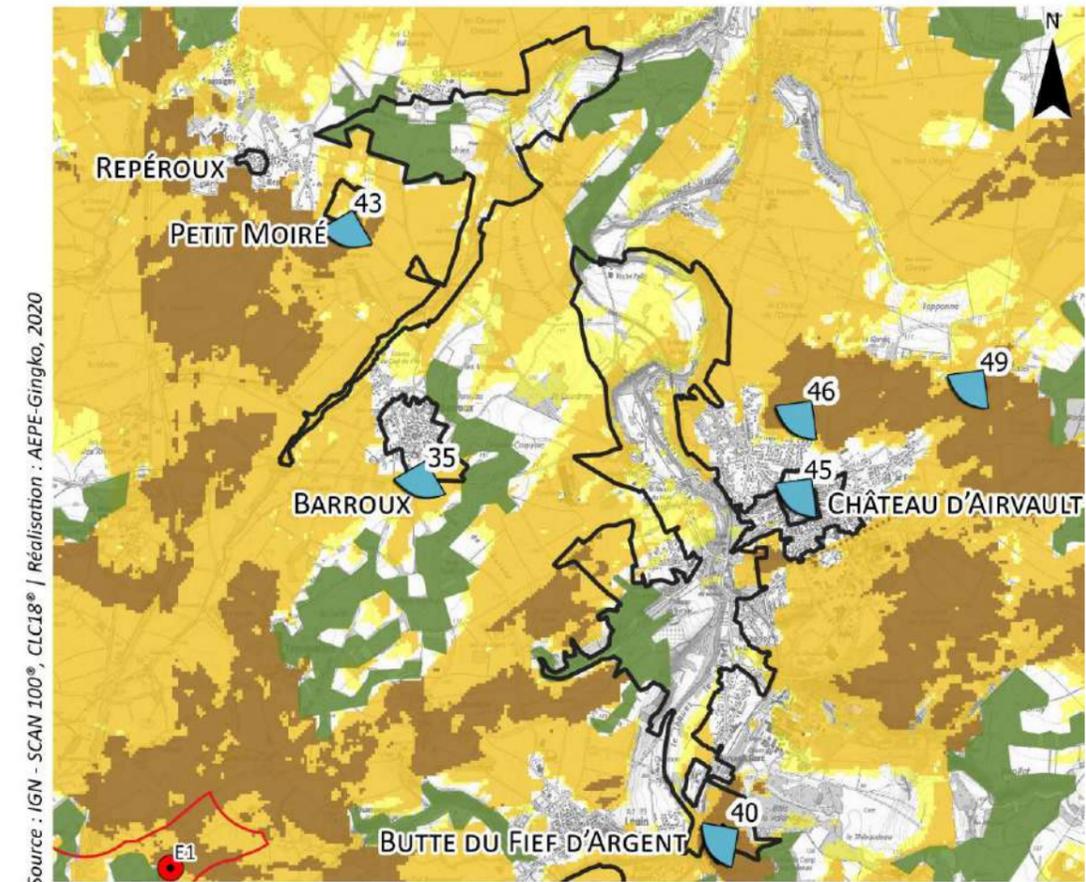
Un autre point identifié comme potentiellement sensible est le château d'Airvault, dont les terrasses situées en hauteur permettent des vues en belvédère sur la vallée du Thouet. D'après le photomontage n°45 (6 km de l'éolienne la plus proche), le parc de Louin est effectivement visible mais de manière très localisée et brève. De plus, il apparaît dans le lointain et se fond dans le paysage.

La butte du Fief d'Argent est le point le plus sensible du SPR d'Airvault puisqu'il permet des vues panoramiques sur les paysages alentours. Comme visible sur la simulation visuelle n°40 (4,6 km de l'éolienne la plus proche), une grande partie du contexte éolien du territoire est ici perceptible. Les différents parcs en exploitation ou en projet s'alignent sur l'horizon, en se plaçant dans des plans différents, se superposant parfois.

Pour finir, on note des effets de covisibilité entre le SPR et le projet depuis le coteau est de la vallée du Thouet. Ceci est visible sur les photomontages n°46 et 49 où les éoliennes projetées apparaissent en appui du coteau, dans des vues semi-éloignées ou éloignées.

Dans l'ensemble, le parc en projet de Louin est visible simultanément avec d'autres parcs. Toutefois, nombreux sont les parcs visibles dans le lointain et se fondent dans le paysage sans le marquer fortement. De plus, l'implantation du projet est parfaitement lisible depuis le SPR d'Airvault et est en cohérence avec la ligne de force que constitue la vallée du Thouet.

Le projet est donc visible depuis plusieurs points du SPR, mais sa cohérence permet d'en atténuer les effets. Ainsi, une sensibilité globale modérée est attribuée au SPR d'Airvault.



La visibilité théorique des éoliennes - SPR d'Airvault



- Zone d'implantation Potentielle
 - Éoliennes projetées
 - ☰ Photomontages utilisés pour l'analyse
 - Principaux masques visuels**
 - Boisement
- Visibilité théorique**
- Au moins une éolienne visible en totalité
 - Au moins une nacelle visible en totalité
 - Au moins un bout de pale visible

Carte 245 : La visibilité théorique des éoliennes - SPR d'Airvault

Impact du projet sur ce SPR : MODÉRÉ

I.5.1.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LE SPR DE SAINT-LOUP-LAMAIRE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à forte

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce SPR : n°23, 30 et 32

Pour rappel, le Site Patrimonial de Saint-Loup-Lamairé est identifié dans l'état initial comme faiblement sensible pour les zones bâties situées en fond de vallée, et fortement sensible pour les coteaux de la vallée permettant des vues plus lointaines.

Les cartes de visibilité théorique semblent confirmer cela ; on observe effectivement de grands secteurs de non-visibilité au niveau du fond de vallée où se concentre le bâti contrairement aux coteaux qui sont visuellement plus exposés (plage de couleur orange et jaune). Notons qu'aucun point du SPR ne permet d'appréhender les éoliennes dans leur totalité (visibilité signifiée en marron sur la carte).

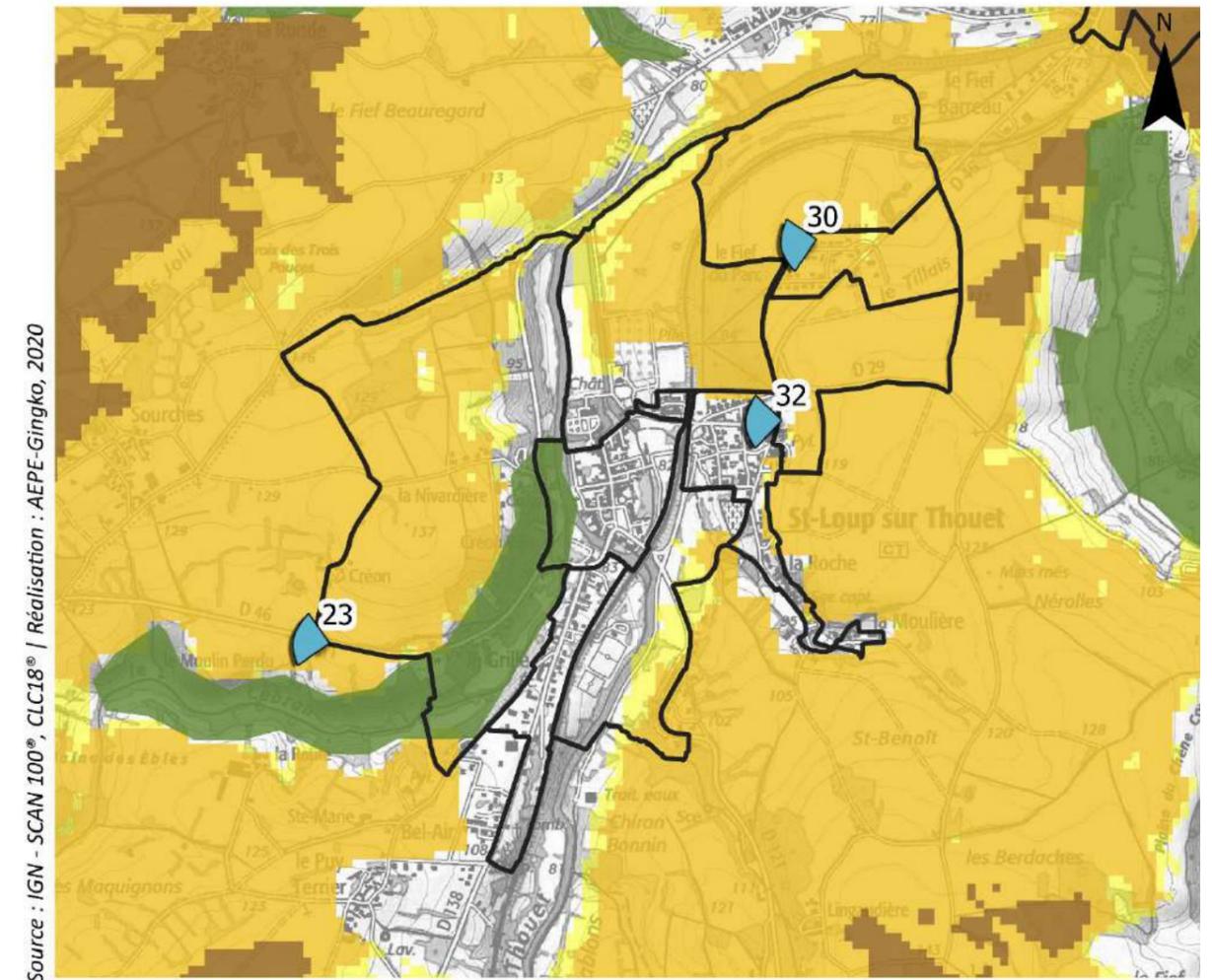
Le photomontage n°30 et 32 (respectivement à 3,3 km et 3,4 km de l'éolienne la plus proche) montrent que le projet est clairement visible depuis les quartiers de Saint-Loup-sur-Thouet situés en surplomb du Thouet. Les éoliennes apparaissent à l'arrière du coteau opposé de la vallée, qu'elles soulignent. La lisibilité est très bonne, les éoliennes s'alignant de manière régulière (homogénéité des altitudes sommitales et des interdistances apparentes) tout en respectant l'échelle du paysage et de la vallée. On ne note aucun effet de surplomb sur celle-ci. Plus on remonte vers le plateau (photomontage n°30), moins les éoliennes sont masquées par le relief et la végétation. Cela ne les rend pas plus prégnantes pour autant.

Les pales des éoliennes de Maisontiers-Tessonnière pointent au loin de la trame arborée et marquent très peu la vue. Le parc en projet de Boussais apparaît également sur le photomontage n°30 et forme une entité bien distincte du projet ici étudié (plan plus éloigné et ensemble bien groupé).

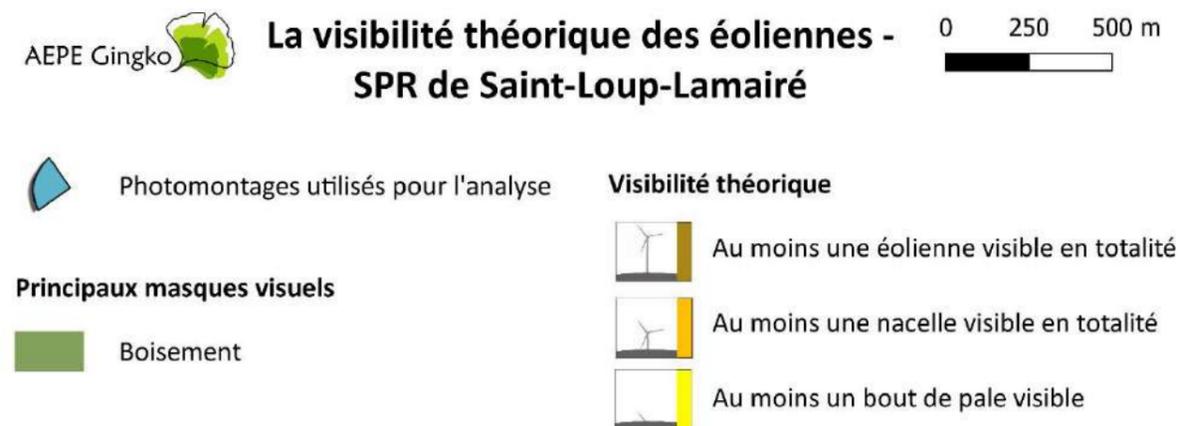
Depuis le coteau ouest, les éoliennes sont également visibles dans des vues plus proches. Le caractère bocager du site offre toutefois un filtre visuel efficace, masquant la moitié inférieure des machines (cf. photomontage n°23 positionné à 2,3 km de l'éolienne la plus proche).

Les éoliennes projetées sont donc bien visibles depuis le SPR de Saint-Loup-Lamairé mais l'implantation est lisible et harmonieuse. L'impact du projet sur ce SPR est donc jugé modéré.

Impact du projet sur ce SPR : MODÉRÉ



Source : IGN - SCAN 100®, CLC18® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



Carte 246 : La visibilité théorique des éoliennes - SPR de Saint-Loup-Lamairé